



COMMENT SAUVER LE PATRIMOINE FRANÇAIS ?

Par Thomas Balin, Analyste au Millénaire
Marine Hannouna, Analyste au Millénaire



AVANT-PROPOS

Le braquage du musée du Louvre et le vol de 7 des joyaux du patrimoine des Français a représenté un choc terrible pour les Français. Il met en relief la vulnérabilité du patrimoine français face au vol, aux attaques et plus généralement face aux dégradations.

Au 31 décembre 2023, **45.080 immeubles¹ étaient protégés au titre des monuments historiques en France**. Cette protection témoigne de l'importance accordée au patrimoine de notre pays. Toutefois, derrière ces chiffres se cache une réalité plus crue : **celle d'un patrimoine soumis à un déclin dont les causes sont triples** (déclin économique, social et institutionnel).

Notre analyse tend à comprendre la période de crise culturelle qui s'abat depuis les années 1980 sur notre pays. Longtemps considérée comme une compétence réservée de l'État, la gestion patrimoniale se trouve confrontée à **une mutation inquiétante**. Loin d'être seulement une préoccupation d'ordre esthétique, la question patrimoniale devient un enjeu politique, mais également économique et écologique, entre mémoire et modernité.

Le constat que nous nous apprêtons à dévoiler est alarmant : désengagement progressif de l'État depuis les années 1980, explosion des coûts de restauration, disparition des artisans d'art, concurrence des priorités budgétaires et remise en cause sociale. **Le patrimoine est plus perçu comme le ciment de notre société, mais comme un fardeau économique**.

Face à ce constat, nous articulons cette analyse à travers **une double perspective** : comprendre **les causes multiples du déclin** du patrimoine

¹ Ministère de la Culture, *La protection au titre des monuments historiques – Bilan 2023 – Chiffres clés au 1er janvier 2024*, publié le 19 décembre 2024, disponible en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/monuments-sites/ressources/les-bilans/la-protection-au-titre-des-monuments-historiques-bilan-2023-chiffres-clefs-au-1er-janvier-2024>

français, et **identifier les modèles et leviers pouvant assurer la renaissance** de la culture française.

Cette note ne se base pas sur des suppositions imaginaires. Elle a été construite grâce à la réalisation de **plusieurs études comparatives internationales**, en partant des mêmes inquiétudes, et en s'inspirant des résultats forts chez nos voisins, qu'ils soient européens ou plus lointains encore.

Dans un premier temps, nous dresserons **un panorama du danger** qui subsiste sur notre héritage culturel, en soulignant les effets du désengagement public, la perte d'un sens commun, et la dévalorisation de ces métiers d'arts. En somme, *comment en sommes-nous arrivés à un tel résultat ?*

Cette réflexion permettra d'**envisager un nouveau modèle**, en partant de l'étude des modèles voisins. En effet, la seconde partie proposera de répondre à une sous-question essentielle : *quel modèle pour sauver le patrimoine ? L'État doit-il reprendre sa part de responsabilité ? Devons-nous créer une nouvelle tranche budgétaire pour sauver notre culture ? Qu'en est-il du rayonnement international de notre excellence artisanale ?* Toutes ces questions se posent ici, parce qu'elles recherchent des réponses tangibles, chiffrables, et démontrables. Comme le disait André Malraux en 1936, *"L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert"*.

AVANT-PROPOS	2
<i>LE PATRIMOINE EST EN DANGER DE MORT.....</i>	5
PROTEGER LE PATRIMOINE EST UN DEVOIR	5
LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE, UNE PREMIERE CELEBRATION ET PROTECTION	5
UN PATRIMOINE DIVERSIFIE ET EN DANGER	7
UN PATRIMOINE AU CROISEMENT DES PREOCCUPATIONS CULTURELLES, ECONOMIQUES ET SOCIALES.....	8
UN DESINTERET INTIMEMENT LIE A L'EVOLUTION DE NOS SOCIETES MODERNES.....	8
UN DESINTERET ECONOMIQUE	11
UN DEVALORISATION SOCIALE DES METIERS DU PATRIMOINE	12
<i>QUEL MODELE POUR SAUVER LE PATRIMOINE ?</i>	14
QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE PAYS ETRANGERS ?	15
FINANCER LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	17
RENFORCER LE MECENAT ET LES INCITATIONS FISCALES.	17
RENFORCER LA VALORISATION ECONOMIQUE GENeree PAR LE TOURISME	18
MOBILISER L'INVESTISSEMENT CITOYEN.....	19
STRUCTURER UNE FILIERE DE RENOVATION	19
CONCLUSION.....	21

LE PATRIMOINE EST EN DANGER DE MORT

La France bénéficie d'un patrimoine, d'une richesse et d'une diversité exceptionnelle, qui s'incarne dans ses innombrables châteaux, églises, demeures anciennes, sites industriels, ouvrages d'art, et ensembles urbains qui jalonnent chaque région du pays.

Ce patrimoine, bien plus qu'un simple héritage matériel, est un véritable **legs transmis de génération en génération**, un don précieux que nos anciens nous ont confié avec la responsabilité sacrée de le conserver, le valoriser et le transmettre. Chaque pierre, chaque bois, chaque vitrail porte la mémoire de ceux qui les ont conçus, bâtis, habités, façonnant notre identité collective et nourrissant le sentiment d'appartenance à un territoire et à une histoire commune.

PROTEGER LE PATRIMOINE EST UN DEVOIR

LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE, UNE PREMIERE CELEBRATION ET PROTECTION

C'est précisément pour célébrer et protéger cet héritage que les « **Journées européennes du patrimoine** » jouent un rôle fondamental. **Instaurées en 1984 en France, puis étendues à l'ensemble de l'Europe**, ces journées offrent une occasion unique d'ouvrir au plus grand nombre les portes souvent fermées des trésors architecturaux, artistiques et historiques qui constituent le socle vivant de notre culture. Elles permettent ainsi au public, qu'il soit local ou venu d'ailleurs, de découvrir, d'apprécier et de comprendre la richesse de ces lieux, qu'il s'agisse d'un château majestueux perché sur une colline ou d'une modeste église de village, souvent ignorée mais tout aussi essentielle.

Mettre en lumière le patrimoine partout en France, c'est reconnaître que chaque monument, chaque site, est porteur d'une histoire et d'un message unique, contribuant à la diversité et à la force du tissu culturel national. C'est souligner que la sauvegarde du patrimoine ne concerne pas uniquement les monuments les plus célèbres, mais aussi tous ces édifices locaux, parfois oubliés, qui représentent des fragments précieux de notre passé et participent à l'identité et à la vie des territoires. Ils sont à la fois témoins des savoir-faire anciens, refuges de traditions artisanales, et vecteurs d'une poésie et d'une beauté qui fertilisent notre imaginaire et notre quotidien.

C'est pourquoi protéger ce patrimoine à tout prix est **un devoir**, une **urgence morale et civique**. Le patrimoine français est fragile, menacé par le temps, l'abandon, les pressions urbaines ou économiques, mais aussi par le manque de financements et de main-d'œuvre qualifiée. Chaque château délaissé, chaque église qui se dégrade, c'est une part irremplaçable de notre histoire qui risque de disparaître à jamais. Sauvegarder ces trésors, c'est honorer le don de nos ancêtres, c'est respecter la **mémoire collective** et offrir aux générations futures un héritage vivant, riche de sens et de beauté.

Les Journées européennes du patrimoine incarnent ainsi bien plus qu'un simple rendez-vous culturel : elles sont un acte d'amour et de reconnaissance envers ces témoins du passé, une campagne de sensibilisation indispensable pour faire comprendre que ces monuments sont une richesse inestimable pour la France, qu'ils irriguent son économie, **dynamisent ses territoires**, embellissent son paysage et rassemblent ses habitants. Elles font de **chaque visiteur un acteur engagé de cette transmission**, en lui offrant la chance de toucher du doigt cette histoire, de rencontrer ceux qui la préservent, et de prendre conscience de sa valeur.

En mettant en lumière partout en France — des grandes villes aux campagnes reculées — la beauté, la diversité et la nécessité de préserver notre patrimoine, les Journées du patrimoine ouvrent la voie à une mobilisation collective, solidaire et durable. Elles rappellent que ce legs n'est ni une charge ni un luxe, mais une source de fierté, d'inspiration et d'avenir

pour toute la société. Conserver et célébrer ce patrimoine, c'est donc contribuer à bâtir un futur où la mémoire et la modernité dialoguent harmonieusement, où le beau et le vrai continuent d'embrasser nos territoires et nos consciences.

Les Journées européennes du patrimoine trouvent leur origine en France, en 1984, sous l'impulsion de Jack Lang, alors ministre de la Culture. **Souhaitant rendre accessible au plus grand nombre** la richesse souvent méconnue du patrimoine historique français, il initia la toute première « Journée portes ouvertes dans les monuments historiques » le 23 septembre 1984, le troisième dimanche de septembre. **L'objectif était de permettre au public de pénétrer dans des lieux habituellement fermés**, d'en découvrir la beauté et la diversité, et de prendre conscience de la nécessité de leur conservation. Ce succès encouragea rapidement l'idée d'une **extension européenne**. Dès 1985, à la conférence du Conseil de l'Europe à Grenade, Jack Lang proposa d'étendre cette initiative à toute l'Europe, convaincu que le patrimoine culturel était un vecteur essentiel de dialogue et d'identité européenne. Cette proposition fut accueillie favorablement, et en 1991 le Conseil de l'Europe officialisa l'événement sous le nom de « Journées européennes du patrimoine ».

Au fil des années, l'événement s'est largement internationalisé : **en 1993, 34 pays européens y participaient déjà, faisant visiter plus de 26 000 monuments ; en 2000, une quarantaine de pays étaient associés, puis une cinquantaine en 2010**. Aujourd'hui, les Journées européennes du patrimoine représentent l'une des plus vastes manifestations culturelles internationales, célébrant la diversité des patrimoines et leur rôle fondamental dans la cohésion sociale, l'éducation et l'identité collective.

UN PATRIMOINE DIVERSIFIÉ ET EN DANGER

La France possède l'un des patrimoines les plus riches et les plus diversifiés au monde : **près de 45 000 monuments historiques protégés, sans compter les innombrables édifices, demeures, sites industriels, ouvrages d'art ou ensembles urbains qui façonnent notre paysage quotidien**. Ce

patrimoine est à la fois un héritage historique, un vecteur d'identité collective et une source d'attractivité économique et touristique.

Pourtant, **ce trésor est aujourd'hui en péril**. Selon les rapports établis dans le cadre de la mission confiée à Stéphane Bern, plus de **5 000 monuments seraient menacés de disparition à court ou moyen terme**. L'ampleur des dégradations va bien au-delà des grands édifices emblématiques comme Notre-Dame de Paris : ce sont surtout les églises de village, les châteaux de province ou encore les fermes fortifiées qui s'abîment silencieusement, faute d'entretien régulier.

Le paradoxe est saisissant : jamais le public n'a été aussi sensible à la valeur du patrimoine – le succès du Loto du patrimoine, des Journées européennes du patrimoine ou encore d'émissions de vulgarisation comme Secrets d'Histoire en témoignent – et pourtant, les moyens mobilisés demeurent insuffisants pour assurer une sauvegarde systématique et durable.

UN PATRIMOINE AU CROISEMENT DES PREOCCUPATIONS CULTURELLES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

UN DESINTERET INTIMEMENT LIE A L'EVOLUTION DE NOS SOCIETES MODERNES

Le premier niveau de désintérêt dans ce triptyque est relatif à notre modèle sociétal. En cela, il touche tant à la dimension symbolique que politique. Il ne résulte pas toutefois d'une hostilité ouverte, bien qu'une mouvance de déconstruction existe, mais d'une hostilité sourde, qui se matérialise par une évolution lente des priorités collectives.

Ce désintérêt politique s'exprime à travers une désaffection des institutions publiques pour ce secteur **autrefois considéré comme noble en politique**. Désormais, défendre notre patrimoine est devenu "*has been*", voire "*fasciste*". La déformation des concepts et des valeurs impacte alors totalement notre modèle, et fracture de plus en plus notre société.

Depuis l'avènement de l'ère socialiste, couplée à la doctrine néolibérale, c'est-à-dire depuis les années 1980, la France connaît un recul de l'État dans les affaires culturelles. Ceci est démontrable en prenant l'exemple de deux réformes majeures : **la décentralisation et la rationalisation budgétaire.**

Ces deux mouvements, que nous allons développer dès maintenant, ont profondément bouleversé le modèle français d'action publique et donc une philosophie politique : **nous passons d'une logique gaulliste**, fière de son rayonnement culturel, **à une logique "pragmatique et comptable"**, qui passe par la fragmentation des modes de gestions. **Pour faire simple, le patrimoine est désormais régi par une doctrine utilitariste.**

a) La décentralisation : entre proximité et désorganisation

Avant les grandes réformes de décentralisation (entre 1982-1983), la culture française reposait sur **un modèle centralisé et volontariste**. Ainsi, les affaires culturelles étaient une mission de l'État. Avec le ministre André Malraux, le ministère de la Culture incarnait cette belle puissance étatique, garant d'une cohésion nationale par les arts et le patrimoine. L'idée de permettre l'accès de la culture au plus grand nombre se traduisait par cette politique noble, à la fois protectrice des monuments historiques, la restauration et l'ouverture au public de ces monuments.

Mais, avec les lois Defferre, dites "lois de décentralisation", cette gestion centralisée et volontariste est entièrement balayée d'un revers de manche. Désormais, la gestion est partagée : l'État conserve son rôle de "chef de file", tandis que les régions, départements et communes deviennent les acteurs majeurs de la gestion et de la restauration.

Dans les faits, cette reconfiguration a ouvert la voie à un décuplement des initiatives locales, car, étant au plus proche de nombreux monuments, elles savaient quels monuments avaient le plus besoin de restauration. Mais, le bât blesse lorsqu'il s'agit de **"hiérarchiser les malades"**. Si les collectivités

territoriales obtiennent leur autonomie, elles n'en sont pour autant pas capables de s'émanciper financièrement de l'État central. Ainsi, « *on a pas d'argent, mais on a des idées* ».

En 2022, selon les chiffres clés du patrimoine, publiés par le Ministère de la Culture, la France comptait près de **45.415² immeubles protégés** au titre des monuments historiques. **45%³** d'entre eux sont à la possession de personnes privées, tandis que **43%⁴** d'entre eux sont aux collectivités territoriales. L'État, lui, n'en possède que **4%⁵**.

En analysant ces chiffres, nous pouvons observer une **hétérogénéisation du patrimoine** culturel français. Certaines régions disposent de services patrimoniaux bien financés, tandis que d'autres peinent à assurer l'entretien de ces édifices. *In fine*, la décentralisation, qui avait pour objectif initial le rapprochement de l'action publique aux territoires ruraux, n'a fait que **conduire au désordre et au mépris** d'une majorité des collectivités.

b) La rationalisation budgétaire : notre héritage face à l'austérité

Au désordre bureaucratique s'ajoute l'austérité des finances publiques. Cette fois-ci, **les années 1990** marquent à leur tour le patrimoine, par les logiques d'austérité et d'efficacité économique. Plus tard, entre 2010 et 2020, le budget consacré au patrimoine poursuit sa lancée vers le déclin. Selon les données produites par la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), **le budget passe de 16% en 2010 à 12% en 2020**.

Cette baisse ne facilite pas non plus l'amortissement des coûts de restauration, sans cesse à la hausse. Selon la Mission Bern cette fois, **il faut**

2 Ibid.

3 Ibid

4 Ibid.

5 Mission Stéphane Bern, *Rapport d'activité 2018-2021 – Mission Patrimoine en péril*, Paris, 2021.

désormais compter entre 1.500 et 3.000 euros par m²⁶ dans la restauration d'un édifice.

Créée en 2018, la Mission Patrimoine illustre à la fois la prise de conscience publique et la limite de l'action. De 2018 à 2021, l'organisme a permis de collecter environ **124 millions d'euros**.⁷ Cela a permis de financer 762 projets. Cela peut paraître suffisant, mais en réalité, **seul 12%⁸ de notre patrimoine a bénéficié de ces fonds**.

Ce retrait permanent des fonds publics traduit alors un désintérêt économique désormais palpable : le patrimoine n'est plus considéré comme de l'investissement durable, mais comme **un puits sans fond**. Cette considération doit changer.

UN DESINTERET ECONOMIQUE

Le patrimoine est le grand absent dans les dynamiques économiques actuelles. Ne générant aucun profit immédiat, sa rentabilité est perçue comme indirecte.

En 2023, le secteur de la Culture représentait environ 2,3% du PIB national, soit environ 104 milliards d'euros de valeur ajoutée. Le patrimoine à lui seul représentait 25 milliards d'euros, permettant l'occupation d'environ 200.000 postes. Mais malgré ces chiffres, il reste sous-valorisé dans les décisions politiques, et à ce jour, il n'est **la préoccupation d'aucun parti politique**.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ Ministère de la Culture, *La protection au titre des monuments historiques – Bilan 2022 – Chiffres clés au 1er janvier 2023*, 1 mars 2024. Disponible en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/monuments-sites/ressources/les-bilans/la-protection-au-titre-des-monuments-historiques-bilan-2022-chiffres-clefs-au-1er-janvier-2023>

Sans modèle économique solide, le patrimoine devient de plus en plus vulnérable à la conjoncture. S'il bénéficie d'une augmentation des financements privés, les monuments sont toujours en dehors des préoccupations publiques.

Ce déficit économique se traduit par un autre secteur : **le marché de l'immobilier**. En effet, les bâtiments anciens, énergivores et sujets à de nombreuses incommodations, sont souvent délaissés. Selon les travaux du Ministère de la Transition écologique de 2023, plus de 30% des baux anciens sont classés E,F ou G, selon les étiquettes énergétiques. **Les investisseurs et potentiels acquéreurs sont eux aussi très frileux**, par le coût que ces biens peuvent générer, ce qui aggrave en partie, le secteur de l'immobilier.

En somme, la question patrimoniale se heurte bel et bien à une crise du modèle économique.

UN DEVALORISATION SOCIALE DES METIERS DU PATRIMOINE

Cette fragilité économique a comme corollaire la **dévalorisation des métiers** du patrimoine. Si notre pays est reconnu mondialement pour son excellence en matière de savoir-faire artisanal, cette reconnaissance souffre pourtant d'un déficit de valorisation.

L'Observatoire des métiers d'art estime que près de 30% des artisans spécialisés dans la restauration partiront à la retraite en 2035, sans successeur préalablement formé.

Plusieurs formations telles que Les Compagnons du Devoir, l'École de Chaillot ou encore l'Institut national du Patrimoine (INP) peinent à remplir leurs promos d'années en années. Par exemple, pour l'année 2022, l'INP n'avait que 58 candidats pour 30 places. Cette désaffection est encore plus marquée par les métiers très masculins, comme le milieu du bois, de la pierre ou encore du métal.

De plus en plus menacés par la disparition des filières, **les jeunes se tournent vers des secteurs fiables pour l'avenir** : le numérique, l'innovation, les intelligences artificielles ou encore le commerce international. **Les jeunes cherchent aussi une élévation de leur niveau de vie.** De fait, les secteurs artisanaux n'attirent plus, jugés moins rentables. Ce sont aussi des métiers physiques, souvent difficiles et chronophages. **Finalement, ils ne correspondent plus aux exigences des générations actuelles, qui préfèrent un équilibre entre vie privée et vie professionnelle.**

On peut ajouter aussi la **faible reconnaissance des élites politiques et médiatiques** vis-à-vis des métiers d'excellence. Si l'angle de la pénurie est souvent privilégié par les médias, ils accordent peu d'importance à des angles plus enthousiasmants, comme la valorisation des grands maîtres d'art. Cela contribue significativement à la désaffection pour ces métiers.

Cette **érosion sociale** fragilise la chaîne de transmission des savoir-faire. Pourtant, elle en est la pierre angulaire de la sauvegarde nationale. Sans artisans qualifiés, les projets se raréfient, créant une explosion des coûts. Comme le rappelle Stéphane Bern dans son rapport, **“sans mains pour la pierre, le patrimoine devient poussière”⁹**.

9 Fondazione di Venezia, Bilancio 2022, [Orto del Santissimo Redentore], 2022.

QUEL MODELE POUR SAUVER LE PATRIMOINE ?

Face à ce déclin progressif de notre patrimoine français, fragilisé par le désintérêt financier, la complexité administrative des lois de décentralisation, et par le désagrégement culturel, on se pose désormais la question d'un modèle de sauvegarde renouvelé. Celui-ci doit être en mesure d'assurer sa transmission, dans un contexte de transition écologique, numérique et sociétale.

L'enjeu n'est plus seulement de préserver les monuments, mais de réinventer une **“gouvernance patrimoniale”**. Celle-ci, inspirée de certaines expériences étrangères, concilie la protection à la participation des acteurs économiques ou des citoyens. Ainsi, nous vous proposons **trois nouveaux paradigmes pour endiguer le déclinisme culturel de notre pays** : une approche intégrée et participative, une diversification des sources de financement et une restructuration de la filière par les compétences, l'innovation et la gouvernance locale et territoriale.

On analysera d'abord les grands principes guidant les politiques patrimoniales les plus efficaces, à travers une étude comparative internationale (A). Ensuite, nous examinerons les sources de financement permettant la garantie des actes de sauvegarde du patrimoine (B). Enfin, nous évoquerons les moyens et les leviers d'actions pouvant consolider le secteur du patrimoine dans la durée (C).

QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE PAYS ETRANGERS ?

Face à ce constat, il devient urgent de refonder un véritable **modèle de sauvegarde** du patrimoine français. Ce modèle de sauvegarde à la française peut s'inspirer de quatre pays (Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et États-Unis), qui ont mis en place des solutions très différentes.

Le modèle britannique d'une part, repose sur une **approche communautaire et participative**. Cela signifie qu'il y a une contribution des ménages dans la gestion et la valorisation du patrimoine. L'idée est de concevoir la préservation du patrimoine comme la préservation d'une identité culturelle. Entre mouvance identitaire et enjeux civiques, le patrimoine est observé comme une véritable mission pour le peuple britannique. C'est typiquement l'idée des *"Heritage Trusts"* : depuis 1949, cette politique fédère des millions de membres et des centaines de partenariats locaux. Ces structures acquièrent, restaurent et entretiennent les biens par le biais de dons et de cotisations perçues.

Le système britannique repose sur un principe fondamental : la responsabilité du patrimoine appartient tant à la société civile qu'à l'État. Il transforme le citoyen en acteur du bien commun. Il est pleinement impliqué dans la sauvegarde du patrimoine de son pays.

Ensuite, la solution néerlandaise, reprise par l'UNESCO, est celle **d'intégrer la préservation du patrimoine dans les logiques environnementales**. Une multitude de programmes néerlandais recyclent ces lieux mémoriels pour leur donner une nouvelle utilité. Les Pays-Bas sont alors titulaires d'un modèle de "planification patrimoniale intégrée", comme il l'est expliqué dans le *"Cultural Heritage Agency"*.¹⁰ Ce programme est l'un des nombreux que le pays applique pour la préservation de sa culture. Chaque projet

¹⁰ Rijksdienst voor het Cultureel Erfgoed, *Stand van de Uitvoering 2024*, publié le 4 juin 2025, Organisme pour l'éducation, la culture et la science, Pays-Bas. <https://www.cultureelerfgoed.nl/actueel/nieuws/2025/06/04/stand-van-de-uitvoering>

d'aménagement doit valoriser l'histoire du lieu, ou bien un paysage, ou encore un développement urbanisé.

L'UNESCO impose désormais cette pratique au niveau international. Cela signifie que chaque monument classé au patrimoine de l'UNESCO doit suivre un cahier des charges, retraçant un suivi de gestion. Cela implique alors la création d'un plan de gestion, qui réunit autant les acteurs territoriaux, que les experts et professionnels de la restauration. En France, nous suivons cette démarche depuis quelques années. La Vallée de la Loire, ou encore le Mont-Saint-Michel appliquent déjà ce principe de planification patrimoniale intégrée. Ce modèle invite à dépasser la logique du classement, pour adopter une vision systémique, liant patrimoine, environnement et économie locale.

Enfin, le modèle italien, coordonne l'État à un partage de responsabilités avec des acteurs privés. La **fondation de Venise** (*Fondazione Venezia*)¹¹ regroupe des acteurs pour financer certains monuments. Ce réseau agit en une véritable gouvernance horizontale, décentralisée et ouverte aux échanges entre experts et habitants.

Trois principes doivent guider l'action. On peut résumer nos propositions du modèle français par ces trois points.

Le premier est de **réaffirmer la valeur du beau**. Le patrimoine n'est pas une dépense superflue : il constitue une part essentielle de notre identité, un vecteur de fierté et un repère pour les générations futures. Restaurer un monument, c'est affirmer que la beauté et la mémoire collective méritent d'être transmises.

Le deuxième est de **considérer le patrimoine comme un levier économique**. Chaque euro investi génère des retombées locales : emplois dans le bâtiment, flux touristiques, attractivité territoriale. De nombreuses

¹¹ *Ministero della Cultura (Italie), « Art Bonus: in 10 anni raccolto 1 mld di euro », communiqué du Ministère, 2024.*

études montrent qu'un investissement patrimonial est en réalité productif, avec un effet multiplicateur supérieur à celui d'autres dépenses publiques.

Le troisième principe est d'**intégrer le patrimoine dans une logique écologique et durable**. Restaurer, c'est recycler : réutiliser des bâtiments plutôt que de les abandonner ou de les détruire pour reconstruire. Les savoir-faire traditionnels, fondés sur des matériaux locaux et durables, s'inscrivent pleinement dans l'économie circulaire.

FINANCER LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Pour assurer la viabilité d'un tel modèle, il faut **diversifier** les financements. Sur la base d'un benchmarking international, nous pouvons imaginer quatre modes de financement.

RENFORCER LE MECENAT ET LES INCITATIONS FISCALES.

Bon nombre de pays misent sur ce que les Britanniques nomment le "crowdfunding".

Le Royaume-Uni finance les rénovations du patrimoine grâce aux recettes d'un loto du Patrimoine. Il pourrait être amplifié en créant de nouveaux jeux solidaires spécifiquement dédiés aux monuments en péril. La Fondation du patrimoine joue déjà ce rôle, mais son périmètre doit être élargi.

En Italie, le mécénat participatif passe aussi par l'exonération ou la déduction fiscale. En ce sens, les entreprises et les particuliers doivent être encouragés à investir dans le patrimoine via des déductions fiscales renforcées et simplifiées. Grâce à son programme "Art Bonus"¹², le pays a suscité des milliers de micro-mécènes, ce qui a permis de créer un fort

¹² Ibid

sentiment d'approbation populaire. Un milliard d'euros¹³ ont été collectés depuis sa mise en place. 44.300 dons¹⁴ et 4.150 projets ont été réalisés.

À ce "crowdfunding" en découle **une autre forme** de financement assez similaire, mais **aux approches différentes : celle de l'hybridation des économies. L'approche américaine** par exemple, accorde des réductions d'impôts aux investisseurs se portant volontaire dans la rénovation de bâtiments historiques. C'est ce que le programme "*Historic Tax Credits*" met en place depuis 1976. Ainsi, plus de **120 milliards de dollars**¹⁵ générés, et 50.000 édifices ont été restaurés.

Ce mécanisme attire les investisseurs, y tirant un avantage à la revalorisation du patrimoine. C'est donc toute une économie qui se recentre, permettant de créer de la richesse, des emplois, dans un pays culturellement entretenu. En Allemagne est mis en place un système de parrainage ; le "*Patenschaft*". Ainsi, les entreprises volontaires parrainent un monument historique, en échange d'une visibilité.

RENFORCER LA VALORISATION ECONOMIQUE GENeree PAR LE TOURISME

Première destination touristique mondiale, la France accueille près de 100 millions de visiteurs par an. Une taxe symbolique de quelques euros sur les billets de musée, de train ou de séjour pourrait générer des centaines de millions d'euros affectés directement à la restauration. L'idée d'un **Pass Patrimoine obligatoire** pour les visiteurs étrangers mérite d'être explorée.

Pour être accepté par les touristes étrangers, ce pass pourrait devenir universel, à tarif modulé. En ce sens, tous les touristes contribuent à la cause, y compris les Français, cependant, les prix seraient adaptés, sur des critères encore discutables aujourd'hui. Pour ce faire également, il faudrait instaurer

¹³ Ibid

¹⁴ Ibid.

¹⁵ National Park Service (U.S), *Federal Tax Incentives for Rehabilitating Historic Buildings - Annual Report, Fiscal Year 2023*, Washington D.C, U.S Department of the Interior, 2024, p.3.

une transparence des tarifications, par la numérisation des tarifs.

MOBILISER L'INVESTISSEMENT CITOYEN.

Tiré de l'approche communautaire et participative des Britanniques, le financement participatif a déjà montré sa pertinence, avec des campagnes permettant à des villages entiers de sauver leur église ou leur château. L'extension de ces plateformes, combinée à des cofinancements publics, pourrait créer une véritable dynamique collective.

STRUCTURER UNE FILIERE DE RENOVATION

Comment structurer la filière du Patrimoine pour que celle-ci devienne plus efficace et attractive ? Trois séries d'approches sont intéressantes.

D'une part, la restructuration des moyens passe par **le réarmement professionnel. Un plan national de formation** doit être mis en place, pour recruter et former davantage d'artisans spécialisés : tailleurs de pierre, charpentiers, couvreurs, ferronniers, restaurateurs de vitraux... Ces métiers d'excellence doivent être mieux valorisés socialement et financièrement, afin d'attirer de nouveaux talents. Il faudrait ainsi créer des centres de formations au niveau régional, au plus proche des monuments historiques situés partout sur le territoire français. Les étudiants pourront effectuer une alternance auprès de cabinets d'architectes et d'urbanistes œuvrant sur ces bâtiments.

Ensuite, le patrimoine doit se mettre à l'ère du numérique. Les technologies de modélisation 3D, de réalité augmentée ou d'intelligence artificielle permettent d'évaluer les dégradations, de planifier les chantiers et même de conserver une trace numérique en cas de sinistre, comme l'a montré l'incendie de Notre-Dame.

En France, la plateforme “Patrimoine ouvert au public” (P.O.P), créée par le Ministère de la Culture, centralise les données issues des bases de Mérimée et Palissy.

Un programme de niveau national ciblant les sites ruraux les plus urgents pourrait être lancé. Il impliquerait un système de gouvernance partagée, pour que cette plateforme devienne à la fois une source de revenus complémentaires, et un outil pédagogique éducatif. Elle pourrait également trouver sa place dans les programmes scolaires, sensibilisant davantage les jeunes à la culture et au patrimoine.

Enfin, le patrimoine a besoin de **développer ses réseaux de coopération**. Et pour cela, **la décentralisation des moyens** est essentielle. Les collectivités locales doivent être mieux accompagnées et disposer de fonds dédiés, répartis équitablement selon les besoins des territoires. Chaque restauration doit en outre s’accompagner d’un projet de mise en valeur – touristique, culturelle, éducative – afin que les monuments restaurés retrouvent une utilité sociale et ne retombent pas dans l’oubli.

CONCLUSION

Le patrimoine français est soumis aux injonctions économiques utilitaristes, qui effacent peu à peu notre unicité culturelle.

Les **Journées européennes du patrimoine** sont bien plus qu'une simple célébration du passé : elles sont une invitation à vivre, ensemble, l'expérience vibrante et concrète de notre histoire commune. Chaque année, en franchissant les portes de lieux chargés de mémoire souvent inaccessibles le reste du temps, des millions de citoyens prennent part à une aventure collective où la découverte se conjugue à l'émerveillement et à la transmission. Ces journées mettent en évidence l'importance du patrimoine protégé en France qui, pour rappel, compte aujourd'hui près de 45.080 immeubles au titre de monuments historiques. Ce rendez-vous populaire et fédérateur rappelle à chacun que notre patrimoine n'est pas une charge, mais un bien précieux qui fonde notre identité, stimule le tourisme, irrigue l'économie locale et nourrit l'imaginaire des générations futures. Selon les données du ministère de la Culture, **une grande partie de ce patrimoine (45%) appartient à des propriétaires privés**. Ce nombre démontre aussi le lien précieux qui coexiste avec cette moitié de la société française.

Au-delà de cette symbolique, la France doit mettre en place une stratégie pour sauvegarder le patrimoine, et l'âme de la France. Seulement, cela ne nécessite pas forcément un interventionnisme tous azimuts, mais une prise de conscience de chacun pour sauver financièrement et socialement ce trésor commun. L'État doit davantage se placer dans un rôle de facilitateur que de réalisateur des travaux de protection.

Par **Thomas Balin** et **Marine Hannouna**, Analystes du Millénaire,

Crédit photo : [Le Louvre au miroir](#), Djof, via Flickr, sous licence CC BY-NC-SA 2.0.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Secrétaire général : Clément PERRIN

Vice-présidents: Gilles BÖSIGER et Olivier BODO

Directeur des études : Matthieu HOCQUE

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*